PROCEDURE COREPILE
GESTION DU REMPACEMENT DES PILES USAGEES DES ETIQUETTES ELECTRONIQUES

Janvier 2023







QUEL EST LE PROBLEME ?

- Les étiquettes électroniques sont des produits à usage professionnel qui rendent de nombreux services en points de vente.
- La maintenance de ces étiquettes doit toutefois faire l'objet de précautions renforcées et supervisées car elles sont alimentées par des piles bouton lithium (« pièce de monnaie »).
- Le lithium est un métal très réactif qui, au contact de l'humidité de l'air, peut s'échauffer fortement et prendre feu. Les solvants de l'électrolyte sont également inflammables en cas de fuites.



Toute la surface des piles bouton est conductrice :

Pole -

Pole +



Par simple contact, s'il reste encore de l'énergie résiduelle, des courts-circuits peuvent se créer très facilement!

→ Il ne faut donc **JAMAIS** entreposer des piles bouton au lithium ensemble, dans un lot homogène, sans aucune protection.



QUELS SONT LES RISQUES ?

Lorsque les piles des étiquettes électroniques sont remplacées et **entreposées ensemble, en lot homogène, en « vrac » et sans protection**, elles peuvent entrer en court-circuit et **prendre feu rapidement**.







Exemples de fûts de piles bouton lithium issus d'étiquettes électroniques ayant pris feu.

NB: si quelques étiquettes électroniques montrent des signes de « fatigue », il est courant de remplacer **les piles de toutes les étiquettes** afin d'éviter une panne généralisée. Toutefois, **la plupart des piles contiendront encore une énergie résiduelle, ce qui pourra augmenter le risque et la puissance du feu**.

PRECONISATIONS DE COREPILE

Plusieurs solutions peuvent permettre de **limiter les risques**:

1) Assurer le changement et la reprise des piles des étiquettes par les fournisseurs ou une société spécialisée.
Ces sociétés sont sensibilisées à la problématique et possèdent des emballages conçus pour stocker ces piles de manière sécurisée.

→ COREPILE conseille fortement d'opter pour cette solution afin de limiter les risques en point de vente.

2) Si la solution 1) n'est pas envisagée et qu'une collecte de ces piles doit être assurée par Corepile :

→ diffuser et informer en interne de la procédure mise en place par Corepile concernant la gestion et la sécurisation des piles des étiquettes électroniques:

- Utilisation de racks de rangements ***(procédure A ci-après)*** **A PRIVILEGIER**
- Utilisation de ruban adhésif pour isoler les piles individuellement ***(procédure B ci-après)***

→ prévenir Corepile en amont des campagnes de renouvellement prévues afin de pouvoir assurer une information à l'ensemble des acteurs de la chaine logistique de la nature des piles à collecter.

COREPILE déconseille fortement aux points de vente de procéder eux-mêmes au changement des piles des étiquettes électroniques.



Procédure A



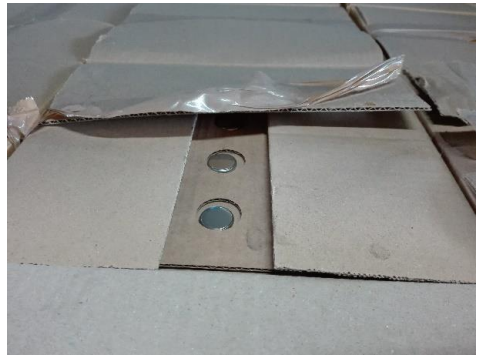


PROCEDURE A : UTILISER UN RACK DE RANGEMENT

SECURISATION DES PILES ET CONDITIONNEMENT

A PRIVILEGIER

- Clipser chaque pile dans l'emplacement dédié permettant de les isoler les unes des autres:





Utiliser l'emballage d'origine des piles neuves ou se procurer
ces barquettes avant le remplacement des piles

Scotcher les racks entre eux et les ranger soigneusement dans un carton afin qu'ils ne bougent pas durant le transport.

PROCEDURE A : UTILISER UN RACK DE RANGEMENT

MARQUAGE DES CARTONS

Le(s) carton(s) constitué(s) doivent impérativement respecter l'étiquetage obligatoire correspondant aux instructions d'emballages des piles/batteries au lithium :

- **Étiquetage classe 9**
 (étiquette de 10cm de côté minimum)



- **Marquage UN 3090 classe 9**
 (hauteur des lettres minimum de 12cm)

UN 3090

L'étiquetage prêt à imprimer est disponible en page suivante

L'étiquetage et le marquage doivent être apposés de manière visible sur chaque carton constitué et sur deux faces opposées de la palette.



Corepile

UN 3090

PILES AU LITHIUM POUR RECYCLAGE



PROCEDURE A : UTILISER UN RACK DE RANGEMENT

CONDITIONNEMENT DES CARTONS

- Disposer les cartons sur une palette (ou demi-palette) et la filmer afin d'en assurer la stabilité.
- Utiliser de préférence du film transparent afin que le marquage reste bien visible.





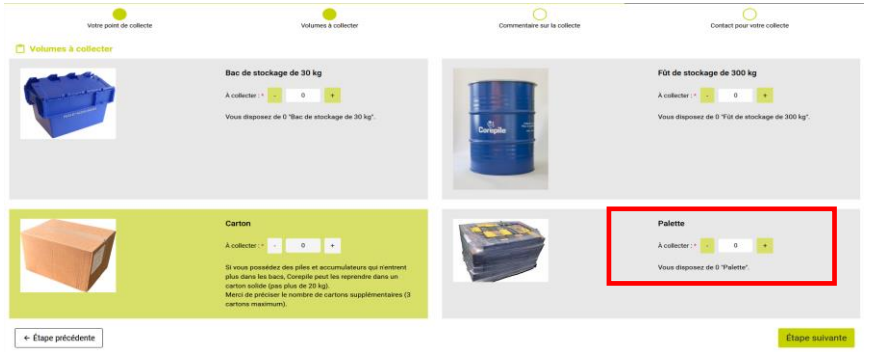
L'étiquetage et le marquage doivent obligatoirement être apposés sur le film de la palette.

PROCEDURE A : UTILISER UN RACK DE RANGEMENT

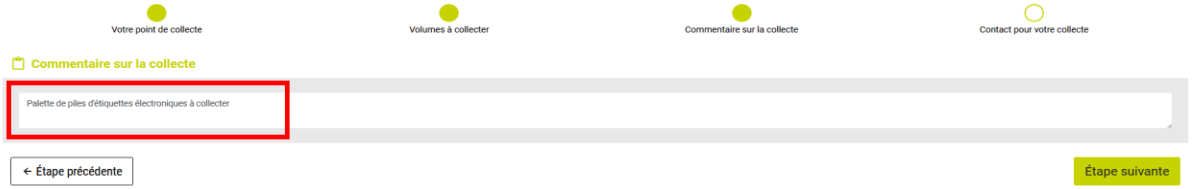
DEMANDE D'ENLEVEMENT DES PALETTES

- **Réaliser la demande d'enlèvement sur le portail Corepile dès la fin de l'opération de renouvellement des piles.**

- Renseigner dans le formulaire de demande le nombre de palette(s) à faire enlever :



- Préciser en commentaire la mention « **Palette de piles d'étiquettes électroniques** » :



- **Envoyer par mail une photo de la palette constituée à corepile@corepile.fr. Corepile se réserve le droit de ne pas collecter en l'absence de photo(s) reçue(s) et/ou de conditionnement non conforme.**

Procédure B



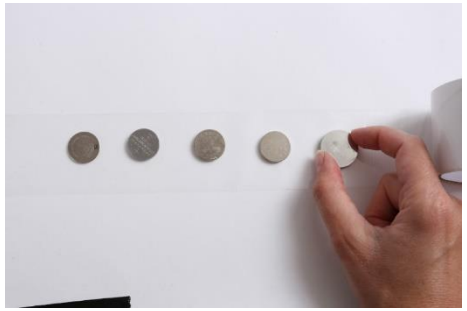


PROCEDURE B : UTILISER DU RUBAN ADHESIF

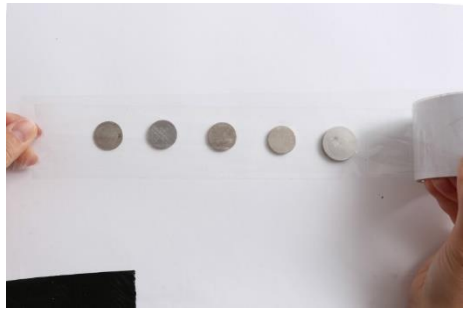
SECURISATION DES PILES



1- étalez du scotch, partie collante au-dessus



2- placez les piles les unes à côté des autres sur la bande



3- recouvrez de scotch



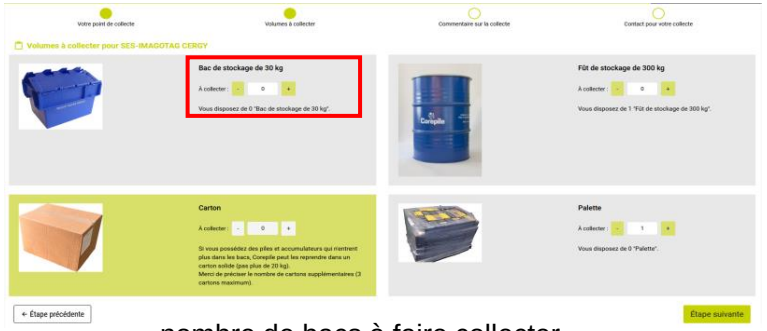
4- les piles sont sécurisées !

Déposer les bandes dans les conteneurs de stockage Corepile (bac ou fût) en mélange avec les piles et batteries rapportées par la clientèle du point de vente

PROCEDURE B : UTILISER DU RUBAN ADHESIF

DEMANDE D'ENLEVEMENT DES CONTENEURS

- Renseigner sur le portail Corepile dans le formulaire de demande le nombre de contenants à faire enlever (minimum 3 bacs ou 1 fût):

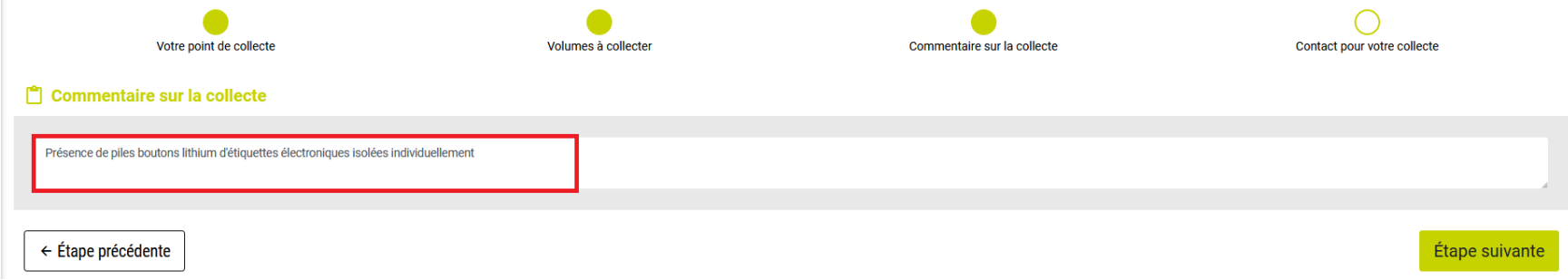


nombre de bacs à faire collecter



nombre de futs à faire collecter

- Préciser en commentaire la mention « **Présence de piles boutons lithium d'étiquettes électroniques isolées individuellement**»:



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour plus d'informations, contactez COREPILE

corepile@corepile.fr

01 56 90 30 90





